



Tout un peuple
à aimer ...

PAROISSE
St Maurand
St Amé
DOUAI



diocèse de Cambrai

Compte-rendu de la Réunion Générale 2015 du COMITE « Collégiale Saint-Pierre » du 9 janvier 2016

Présents : Père Michel MASCLET – Françoise BALIGAND – Marc BENOÎT – Antoine BERLAND – Ghislaine COUPLET – Marie DELECAMBRE – Christophe DELILLE – Anita FROMONT – Jeanine LECOUFFE – Monique MESTAYER – Arlette VANDAME.

Excusés avec Pouvoir : Père Éric BOUTROUILLE – Père Lucien DABIRA – Père Venceslas DEBLOCK – Père Bernard DESCARPENTRIES – Dominique DELABRE – Jean-Paul DELAROCHE

Absents : Jean-Pierre BRISABOIS – Manu SINGER

Non membres du COMITE : Frédéric CHEREAU Maire de DOUAI
Edith BEAURY

Conformément à l'article 10 des Statuts, le Père Michel MASCLET, curé modérateur de la paroisse Saint Maurand-Saint Amé préside le COMITE « Collégiale Saint-Pierre ». Il ouvre la Réunion Générale 2015 puis demande à son vice-président de diriger cette réunion.

Cette année, nous sommes honorés de la présence de monsieur le Maire de Douai

1) Validation des décisions :

17 présents ou ayant donné pouvoir sur 19 membres ayant droit de vote.

Selon l'article 12 de nos Statuts, « les décisions ne seront valablement prises en Réunion Générale ordinaire que si elles sont acceptées par la majorité des membres présents [ou représentés] ayant droit de vote. De plus, selon le droit canon, la voix du Président – *c'est-à-dire du Père Michel MASCLET* – doit toujours figurer dans la majorité pour la validité des décisions de la Réunion Générale ».

La majorité requise pour la validité des décisions est donc de 9 voix avec parmi elles la voix du Président.

3) Rapport moral 2015 du COMITE :

- Rappelons tout d'abord que le COMITE « Collégiale Saint-Pierre » est une association exclusivement de droit canonique diocésain, reconnue officiellement par Mgr François GARNIER le 20 septembre 2010 sur proposition des curés solidaires de la Paroisse Saint Maurand-Saint Amé, et dont le fonctionnement est analogue à celui d'une association Loi 1901.

- Cependant, pour distinguer ces deux types de structure, le vocabulaire est différent :

COMITE	correspond à	Association
Réunion Générale	correspond à	Assemblée Générale
Conseil du COMITE	correspond à	Conseil d'Administration

- Durant cette année liturgique 2014/2015 et conformément à l'article 11 de ses Statuts qui précise que « *le Conseil du COMITE se réunit au moins une fois tous les 3 mois sur convocation du Président* », le Conseil du COMITE s'est réuni 4 fois, à savoir les samedis 18 avril 2015, 20 juin 2015, 10 octobre 2015 et ce 9 janvier 2016 juste avant notre Réunion Générale 2015.

- Le bureau du COMITE quant à lui s'est réuni 5 fois, à savoir les samedis 7 février 2015, 21 mars 2015, 30 mai 2015, 12 septembre 2015 et 5 décembre 2015.
- Conformément à l'article 2 de nos Statuts, au cours de cette année liturgique 2014-2015, le COMITE a poursuivi la mise en œuvre du Projet « Animation de la Collégiale Saint-Pierre », projet élaboré en 2010 lors de la création du COMITE par les 3 curés solidaires de la Paroisse Saint Maurand – Saint Amé à savoir le Père André MERVILLE, le Père Bernard DESCARPENTRIES et le Père José VAN OOST, projet qui, conformément au droit canonique fut validé par l'E.A.P. de la paroisse. Mais notre COMITE a également suivi d'autres projets qui vous seront présentés dans ce rapport moral.

Rappelons que lors de la R.G. 2014 les « Perspectives d'actions » fixées pour l'année liturgique 2014-2015 étaient de poursuivre les dossiers en cours à savoir essentiellement :

- **Le dossier « Mémorial anglais »**
- **Le dossier « Recensement et Signalisation des œuvres »**
- **Le dossier « Travaux de restauration et Devenir des garages »**
- **Le dossier « Statue de Saint Maurand »**
- **Le dossier « Renouvellement des tapis du chœur de la Collégiale »**

Durant cette année les actions entreprises par le COMITE « Collégiale Saint-Pierre » ou par la mairie en faveur de la Collégiale Saint-Pierre furent les suivantes :

❖ **Dossier « Mémorial anglais » :**

Rappelons tout d'abord d'une part que nous souhaitons que ce dossier soit terminé avant le vendredi 16 novembre 2018, date où les catholiques anglais seront à Douai pour commémorer le 450^{ème} anniversaire de leur installation à Douai et d'autre part que le maître d'œuvre et maître d'ouvrage pour ce dossier est la mairie de Douai en tant que propriétaire de la Collégiale Saint-Pierre, la paroisse n'en étant que l'affectataire au sens de la Loi de 1905 complété par la Loi de 1907.

Lors de la Réunion Générale 2014, nous avons signalé que nous attendions une réponse écrite de la Direction Régionale des Actions Culturelles indiquant le pourcentage de la prise en charge financière de l'étude technique préalable par la DRAC. A ce jour, nous ne connaissons toujours pas le taux exact de cette subvention de la DRAC mais il serait compris entre 50 % et 70 %.

Le 10 juillet 2015, la mairie nous a informés que le dossier transmis à la DRAC était complet.

En septembre 2015, une convention pour la prise en charge financière par la paroisse Saint Maurand-Saint Amé des frais d'étude et de restauration du tabernacle fut élaborée entre la mairie et la paroisse, et signée par la paroisse.

Le 13 novembre 2015, le conseil municipal de Douai a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec la paroisse Saint Maurand Saint Amé pour le financement et la réalisation des études et de la restauration du tabernacle des grands anglais de James Lovell, la paroisse prenant en charge le solde du coût hors taxes de l'étude (soit 384 €) et de la restauration (déduction faite de la subvention de la direction des affaires culturelles – DRAC), les montants de la TVA étant à la charge de la ville.

Fin novembre-début décembre 2015, l'étude technique de la restauration a été faite par Jean Délivré, spécialiste en conservation et restauration de sculptures, et un devis a été établi et présenté à la mairie. Le coût estimé serait de 12 480 € HT diminué du montant de la subvention qui sera attribuée par la DRAC.

Enfin, dans son rapport de visite daté du 3 décembre 2015, suite à son déplacement in situ, Jacques PHILIPPON, conservateur régional des monuments historiques, a donné son accord de principe pour récupérer l'autel qui soutenait ce tabernacle dans l'église Saint-Jacques et installer celui-ci dans le bas-côté nord à l'entrée contre le pilier entre les deux verrières. A noter que le coût de ce déplacement et de cette réinstallation de l'autel devra être totalement pris en charge par la Paroisse.

Pour terminer, rappelons qu'actuellement le COMITE « Collégiale Saint-Pierre » détient pour ce projet la somme de 8 000 € à laquelle il faut ajouter la somme de 3 340 € détenue par l'association William Allen, soit un total général de 11 340 € et que le bureau du COMITE du samedi 9 décembre 2015 a suggéré de reprendre l'idée du lancement d'une souscription qui avait été prise lors du Conseil du 6 avril 2013 (voir compte-rendu § 4, alinéa 2) puis gelé par le Conseil du 15 juin 2013 (voir compte-rendu § 2).

❖ **Dossier « Recensement et signalisation des œuvres » :**

Le but de ce dossier est de recenser toutes les œuvres (statues, tableaux, vêtements liturgiques, etc...) situées dans la Collégiale Saint-Pierre, de les signaler au public et de leur en donner une explication culturelle et culturelle.

Rappelons qu'en 2011, en respectant la procédure officielle de recensement par les Monuments Historiques, le recensement de toutes les œuvres fut effectué puis numérisé par notre regretté ami Alain STREBELLE aidé du Père Bernard DESCARPENTRIES, de Françoise BALIGAND et de Caroline BIENCOURT, responsable de la Commission diocésaine d'art sacré. A noter qu'un exemplaire numérisé de ce recensement a été donné à la Commission diocésaine d'art sacré et qu'un exemplaire papier de ce travail a été offert par les curés de la paroisse à monsieur le Maire de Douai en janvier 2012.

Rappelons également que durant l'année 2012, en partenariat avec l'Office de Tourisme, une proposition de découverte de 9 œuvres de la Collégiale liées à la Passion du Christ ainsi qu'une information sur Louis et Zélie MARTIN (projet « sanctuaire de la famille ») et sur l'hostie du miracle ont été enregistrées par le Père André MERVILLE, à l'époque curé solidaire de la paroisse, et par Caroline BIENCOURT, puis mises en ligne sur le site de la paroisse pour être téléchargée sur Smartphone et qu'à ce jour les flash-codes sont toujours actifs et renvoient bien sur le site de la Paroisse.

Rappelons enfin que lors de la Réunion Générale 2014, Annick LOUVION, adjointe à la culture représentant monsieur le maire de Douai, avait souhaité que ce recensement soit intégré dans une base générale de toutes les œuvres et objets culturels de la ville de Douai.

Aussi, le 13 mai 2015, Françoise BALIGAND, membre de notre COMITE, ancienne conservatrice du musée de la Chartreuse à Douai et Anne LABOURDETTE, actuelle conservatrice du musée de la Chartreuse à Douai, ont adressé un rapport à monsieur le Maire de Douai concernant l'inventaire, le récolement, le marquage et la numérisation du patrimoine artistique mobilier inscrit ou classé des églises de Douai en lui proposant d'utiliser une base de données créée par Hélène PALOUZIE, conservatrice à la CRMH (conservation régionale des monuments historiques) du Languedoc-Roussillon, conservatrice des antiquités et objets d'art (CAOA) et responsable du Plan objet. Elles lui indiquaient que cette base était libre de droits, développée sous FileMaker Pro (un logiciel que le musée de la Chartreuse possédait déjà) et que cette base permettait le versement du recensement réalisé dans les bases nationales.

Outre ce rapport envoyé à monsieur le Maire de Douai, elles ont interrogé Jacques PHILIPPON, conservateur régional des Monuments Historiques et Julie CHANTAL, conservatrice des Antiquités et Objets d'Art du département du Nord pour recueillir leur avis. Ceux-ci ont non seulement donné leur accord mais ils ont trouvé la démarche très intéressante.

Françoise BALIGAND précise alors à monsieur le Maire qu'elle attend actuellement une réponse du Languedoc-Roussillon pour partir avec Anne LABOURDETTE en formation à Montpellier sur ce logiciel de base de données.

Lors de la Réunion Générale 2014, nous avons indiqué qu'en octobre 2014, l'entreprise DEGAND avait été contactée pour obtenir une proposition et un devis de présentoir permettant de signaler et d'expliquer les œuvres. A ce jour nous n'avons toujours pas obtenu de réponse malgré plusieurs relances. Nous allons donc chercher une autre société.

Par ailleurs l'Office de Tourisme a été contacté pour confectionner un nouveau guide touristique de la Collégiale. Celui-ci nous a répondu le 9 décembre 2015 que son coût de fabrication serait compris entre 3500 € HT et 7 000 € HT.

Enfin, une personne compétente a été contactée pour réaliser un diaporama de qualité sur la Collégiale Saint-Pierre en lien avec l'Office de Tourisme et la Commission diocésaine d'art sacré.

❖ Dossier « Travaux de restauration et devenir des garages » :

Dans un premier temps nous aborderons les travaux de restauration entrepris par la mairie de Douai sur la Collégiale « Saint-Pierre » et dans un deuxième temps, nous ferons le point sur le dossier « Devenir des garages ».

Mais tout d'abord, le COMITE « Collégiale Saint-Pierre » se fait le porte-parole de la Paroisse Saint Maurand-Saint Amé pour adresser à monsieur le Maire de Douai ses plus vifs remerciements pour l'effort financier très important que la mairie consent pour entretenir la Collégiale Saint-Pierre et plus généralement les églises de Douai centre.

1. Travaux de restauration :

Comme résumé de ce paragraphe, nous pourrions dire que 2015 a été l'année des mauvaises surprises pour la mairie de Douai.

En effet, en débutant la rénovation de la toiture du secteur « salle d'eau-avant sacristie-WC », elle découvre l'existence du mэрule dans cette partie, ce qui a engendré des travaux non prévus budgétairement.

Le traitement curatif a débuté début février 2015. Des travaux très importants ont été réalisés (remplacement de toute la charpente et des planchers en bois – mise à nu des murs – traitement du mэрule). Pour ce faire tout le câblage électrique a dû être démonté, y compris une partie du système d'alarme incendie qui venait d'être fait, notamment toute la centrale SSI.

Comme conséquence, tout ce secteur fut interdit d'accès car dangereux et pour faciliter les travaux, la Collégiale fut totalement fermée au public de février au 14 avril 2015.

A noter qu'à ce jour, tous les travaux de finition doivent encore être programmés et budgétisés par la mairie.

Durant cette année 2015, la mairie a commencé la restauration de la dernière partie de la toiture de la Collégiale située à droite en regardant la statue du petit cheval.

Mais là encore la mairie a eu la mauvaise surprise de découvrir des réparations de fortune effectuées sans doute au cours des deux guerres mondiales et qui fragilisent l'édifice. Le surcoût financier serait de l'ordre de 90 000 €.

Enfin, au cours de l'année 2015, la mairie a terminé la restauration extérieure de la partie sacristie-chapelle de semaine – pièce située à droite dans la cour et du bâtiment dit des garages.

Monsieur le Maire complète en informant les membres de la Réunion Générale 2015 qu'après cette phase de rénovation de la toiture, la mairie envisage de restaurer la façade extérieure de la Rotonde.

2. Devenir du bâtiment dit des garages :

Rappelons que lors de la Réunion Générale 2014, Françoise BALIGAND nous avait informé qu'a priori la mairie avait changé de projet pour le devenir des garages après leur restauration et que ceux-ci ne seraient plus affectés à la Paroisse. Annick LOUVION, adjointe à la culture représentant monsieur le maire de Douai, avait alors confirmé cette information.

Une rencontre entre monseigneur François GARNIER, archevêque de Cambrai, et monsieur Frédéric CHEREAU, maire de Douai, fut alors programmée le 13 mai 2015 à la mairie de Douai pour aborder ce sujet.

La discussion fut très constructive, chaque partie ayant pu préciser ses arguments et sa position. En particulier l'apport de documents issus des archives départementales et municipales a clairement montré que ce bâtiment était bien juridiquement affecté à la paroisse selon la Loi de 1905 complétée par la Loi de 1907.

De plus, la paroisse a indiqué à la mairie que monsieur Louis-Xavier THIRODE, prédécesseur de monsieur Pascal COURTADE chef du bureau central des cultes au Ministère de l'Intérieur avait précisé dans son intervention à Lille le 11 octobre 2013 que « les édifices affectés au culte avant 1905 et transférés aux communes par la loi de 1905 connaissent une affectation dans leur totalité. Dès lors une commune ne peut se réserver l'usage d'une partie de l'édifice (arrêt du Conseil d'Etat du 15 juillet 1938, Association culturelle d'Allondans-Dung et Consistoire de Montbéliard) »

Monsieur Pascal COURTADE, chef du bureau central au ministère de l'intérieur fut interrogé le 20 mai 2015 sur ce point et il a confirmé par écrit la position de son prédécesseur.

Cependant, dans un souci de dialogue et parce que la mairie fait d'énormes efforts financiers pour les églises de Douai centre et qu'elle entretient d'excellents rapports avec la Paroisse, monseigneur François GARNIER n'est pas hostile à ce que la mairie lui propose son idée pour une utilisation possible de ce bâtiment qui a été entièrement rénové extérieurement par elle. Cependant, pour ce faire, son service juridique devra trouver une formulation juridique compatible avec le droit actuel qui régit la Collégiale Saint-Pierre et ses annexes.

Mais avant de terminer ce point du rapport moral 2015, rappelons qu'en cas d'impossibilité juridique, la Paroisse Saint Maurand-Saint Amé avait présenté en 2013 à monsieur le maire de Douai un projet d'utilisation de ce bâtiment après rénovation, projet qui vient d'être réactualisé début 2016 par la Paroisse au cas où le service juridique de la mairie ne trouve pas de solution légale.

Monsieur le Maire précise alors que la mairie prendra sa décision cette année. Il confirme l'aspect juridique de ce bâtiment et demande alors au Père Michel MASCLET de lui préciser le projet réactualisé de la Paroisse ;

Le Père Michel MASCLET indique alors à monsieur le Maire que le projet actualisé comprendrait deux volets, à savoir :

- Un espace disponible pour les groupes de jeunes qui sont souvent à l'étroit dans la Maison Notre-Dame.
- Un espace d'accueil, avec équipement vidéo, qui pourrait être disponible à la fois pour les visites organisées par l'office de tourisme et pour les pèlerins qui viennent régulièrement en groupe à la Collégiale et cherchent un lieu d'accueil. Une convention serait alors élaborée par la Paroisse affectataire en concertation avec la mairie propriétaire.

Dans ce cas de figure, l'espace serait donc dédié à deux utilisations majeures :

- ✚ Les conférences (office de tourisme) ou les enseignements (en cas de pèlerinage)
- ✚ Le pique-nique pour les divers groupes de passages

❖ **Dossier « Statue de Saint Maurand » :**

Ce projet concernant une statue d'un des 2 saints patrons de la Paroisse avait été confié sur sa demande à une étudiante de l'école du Louvre dans le cadre de leur Junior Entreprise mais ce projet s'est arrêté à la fin de sa première année d'étude.

En conséquence, il a été décidé que ce dossier serait repris par le COMITE lorsque le projet du Mémorial anglais serait terminé.

❖ **Dossier « Renouvellement des tapis du chœur de la Collégiale » :**

Lors de la Réunion Générale 2014, comme les tapis du chœur de la Collégiale sont très usagés, nous avons proposé d'étudier leur renouvellement en 2015.

Conformément à nos statuts, ce projet a été préalablement validé par l'Equipe d'Animation Paroissiale (EAP)

Il s'agit de trois tapis à savoir, le tapis devant l'autel Vatican I, le tapis sous l'autel Vatican II et le tapis reliant les 2 tapis précédent

A noter que le plancher du podium liturgique soutenant l'autel Vatican II devra être refait car il montre des signes de fatigue (affaissement de certaines planches).

Nous avons en premier interrogé Éric DANNEELS membre de l'EAP car il est commercial chez un distributeur et fabricant de revêtement de sol. Celui-ci nous a répondu que pour lui l'idéal serait de mettre une moquette de type aiguilleté analogue aux tapis autour de l'autel de Notre Dame, car ce genre de moquette n'est pas la plus belle, ni la plus douce, mais c'est la plus fonctionnelle contre la cire, l'huile, l'eau, les taches, l'usure etc. Pour avoir une moquette de qualité, son prix tournerait autour de 20 Euro HT. Le coût global oscillerait donc entre 850 euros et 2 000 euros HT.

En outre, il nous a laissé des catalogues d'échantillons.

Pour des raisons d'efficacité et des raisons budgétaires, il a été suggéré de diviser ce projet en plusieurs parties, à savoir :

- Choix de la couleur et validation par l'EAP et la Commission diocésaine d'art sacré
- Changement du tapis du maître-autel Vatican I
- Etude du nouveau podium liturgique de l'autel Vatican II
- Réalisation de ce nouveau podium liturgique avec changement du tapis
- Achat éventuel d'un tapis reliant le maître-autel Vatican I et l'autel Vatican II car il faudra réfléchir sur la nécessité et / ou la signification liturgique du tapis reliant les tapis Vatican I et Vatican II.

Suite au Conseil du COMITE du 10 octobre 2015, le service diocésain de la liturgie et le service diocésain d'art sacré ont été interrogés. Le Père Bertrand ESTIENNE du service diocésain pour la liturgie nous a renvoyé alors vers madame Cécile ROGEZ de la commission diocésaine d'art sacré. Contactée par téléphone, une visite sur place a été programmée le jeudi 7 janvier 2016 pour recueillir leur avis sur la couleur et la texture des tapis, et la nécessité liturgique du tapis reliant les 2 tapis Vatican I et Vatican II. Par ailleurs, lors de cette visite, il a été suggéré de supprimer une marche au podium liturgique.

Suite à cette visite, la Commission diocésaine qui se réunit ce mardi 12 janvier 2016 étudiera notre demande et nous donnera son avis.

❖ Divers :

- **Dossier « Hôpital Général » :**

D'une part, à la fin de l'année 2014, nous avons appris que le nouveau propriétaire avait demandé à ses services juridiques d'étudier la possibilité de récupérer une partie du mobilier qui avait été transféré à la Collégiale Saint-Pierre.

Mais après étude par la mairie et par l'archevêché de la possibilité que le nouveau propriétaire obtienne juridiquement gain de cause sur cette demande de restitution, l'archevêque de Cambrai et le maire de Douai, d'un commun accord ont rappelé lors de leur réunion du 13 mai 2015 que le transfert du mobilier avait été effectué dans un autre lieu de culte d'une autre collectivité publique, après accord de l'affectataire, mais sans désaffectation culturelle préalable ni déclassement. En conséquence, la procédure qui a été suivie était bien conforme à la loi et en particulier, après accord de l'archevêque du diocèse de Cambrai qui en est l'affectataire, une convention de transfert de propriété de mobiliers religieux avait bien été signée le 18 septembre 2014 entre le centre hospitalier de Douai et la mairie de Douai.

D'autre part, lors du transfert des objets de l'Hôpital Général vers la Collégiale Saint-Pierre, outre les objets liturgiques qui étaient prévus et qui ont été pris en compte dans la liste officielle des objets répertoriés par la mairie en tant que nouveau propriétaire, l'Hôpital Général s'est débarrassé de toute une série d'objets liturgiques sans valeur esthétique et financière qu'elle possédait (par exemple vieux crucifix, vieux chemin de croix, etc...). D'où en cette fin d'année 2015, après avoir fait en 2014 leur tri, le bureau du COMITE a décidé de terminer en 2016 la décision prise lors de la Réunion Générale 2013 à savoir consulter l'EAP pour recueillir son avis puis, avant de les détruire, les proposer aux paroissiens qui seraient éventuellement intéressés.

- **Dossier « Restauration des crèches » :**

Actuellement, la Collégiale possède deux crèches à savoir une blanche en terre cuite peinte et une polychrome.

Dans un premier temps, le bureau s'est proposé d'étudier la réfection de la crèche polychrome. Pour cela, il avait été envisagé de demander un devis au couple qui avait restauré la crèche de l'église Sainte-Thérèse suite aux dégradations volontaires que celle-ci avait subies.

Mais le Père André MERVILLE avait attiré notre attention sur le fait que ce couple n'était pas habilité à établir des devis et donc a fortiori des factures et il s'était proposé de contacter un restaurateur pour lui demander un devis mais il n'a pas eu le temps de le faire.

Françoise BALIGAND précise alors que cette crèche a peu de valeur du point de vue culturel et donc qu'il faut abandonner l'idée de sa restauration par un restaurateur officiel au vu du coût financier qui serait alors demandé.

- **Projet « boucle magnétique »**

Lors du pèlerinage 2015 du Saint-Cordon à Valenciennes, le Père André MERVILLE nous a renvoyé une paroissienne d'Anzin, chef d'entreprise, pour un projet éventuel d'installation d'une boucle magnétique pour malentendants dans la Collégiale Saint-Pierre et l'église Notre-Dame. Comme tout nouveau projet, conformément à nos statuts, celui-ci devait d'abord être validé par les curés de la Paroisse et par l'EAP. Avec les documents reçus par courriels, l'EAP et le Conseil économique ont été consultés. Ils ont trouvé intéressant et utile ce projet mais actuellement non réalisable vu son coût financier.

- **Pièce située à droite dans la cour**

Comme déjà dit, cette pièce qui était inutilisable a été totalement restaurée extérieurement par la mairie. Le toit a été refait complètement et le traitement du mûr a été effectué. Par contre, la rénovation intérieure est encore à faire.

Cette pièce étant affectée à la Paroisse par la Loi de 1905 complétée par la Loi de 1907, celle-ci a réfléchi à l'utilisation que nous allions en faire.

Le Père Michel MASCLÉT informe alors monsieur le Maire et les membres de la Réunion Générale 2015 du projet envisagé pour cette pièce dès qu'elle pourra être utilisée :

Cette pièce sera destinée à devenir dès que possible le siège de 3 groupes chargés de dynamiser et d'animer la vie de l'Eglise dans ce quartier Saint-Pierre et dans la Collégiale :

- ✚ **Le Comité Collégiale Saint-Pierre** qui, conformément à ses statuts, poursuivra sa mission majeure, à savoir :
 - Assurer un appui technique et organisationnel à l'animation paroissiale de la Collégiale
 - Elaborer, promouvoir et mettre en œuvre les projets qui répondent aux attentes de la vie paroissiale de demain
- ✚ **L'équipe relais de quartier** qui est en cours de constitution et qui se verra confier la mission pastorale suivante : accueillir, entretenir avec le fleurissement, animer l'espace de la Collégiale, entretenir un affichage clair et bien informé, assurer une présence chrétienne ouverte dans le quartier.
- ✚ **La confrérie de l'hostie du miracle** dont le président actuel est le Docteur Olivier CORDIER. Ce sera aussi le lieu d'accueil de madame MÜNCH le 1^{er} jeudi de chaque mois en présence d'un membre de la confrérie.

- ❖ **« Perspectives d'action » pour 2016 :**

Suite au devenir du COMITE donnée ci-dessus par notre Président, le COMITE « Collégiale Saint-Pierre » poursuivra donc cette année les projets présentés dans ce rapport moral et tout autre projet qui lui serait confié au cours de cette année par les curés solidaires de la paroisse Saint Maurand-Saint Amé.

Le Président remercie alors tous les membres et non membres de notre COMITE qui, à un titre ou à un autre, se sont investis tout au long de cette année liturgique 2014-2015 pour que la Collégiale Saint-Pierre remplisse sa mission, c'est-à-dire, comme il vient de le rappeler pour que l'E.A.P. puisse répondre aux attentes de la vie pastorale de demain.

4) Rapport financier :

Selon l'article 12 de nos Statuts, il est prévu que « le délégué au sein du Conseil économique rend compte lors de la Réunion Générale ».

Rappelons que, contrairement à une association Loi 1901, un COMITE n'a canoniquement pas d'autonomie financière car ses comptes constituent un sous-compte du compte de la Paroisse qui lui est géré par le Conseil économique de la Paroisse, lui-même dépendant de l'association diocésaine de Cambrai créée par les accords Poincaré-Cerretti passés en 1923-1924 entre la France représentée par le Président Raymond Poincaré et le Saint-Siège représenté par le nonce apostolique à Paris, Mgr Bonaventura Cerretti. En effet, suite à la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, comme l'Eglise catholique a refusé d'être gérée par la loi de 1901 sur les associations, il a fallu attendre ces accords Poincaré-Cerretti pour obtenir un « modus vivendi » entre la France et le Saint-Siège.

Il est à noter que durant cette année liturgique 2014-2015, aucune dépense ne fut engagée. Nous avons uniquement enregistré des recettes concernant le projet du mémorial anglais

8

COMITE « Collégiale Saint-Pierre » R.G. 2015

RECETTES 2015 :

Projet « Mémorial anglais » : + 2 130 € sur le compte de l'AWA

DEPENSES 2015 :

Néant

SOLDE 2015 :

Projet "Rotonde" : 373.32 € solde 2014
Projet « Mémorial anglais » : 8 000 € solde 2014
(+ 3 340 € sur le compte de l'AWA)

Bilan des lumignons et dons pour la Collégiale :

	2015	Rappel 2014	2013	2012	2011
Dons	200 €	155 €	157 €	302 €	592 €
Lumignons	335 €	622 €	726 €	1 908 €	1 838 €
Cierges	200 €	442 €	/	/	/
TOTAL	735 €	1 219 €	883 €	2 210 €	2 430 €

Remarque :

La Collégiale a été totalement fermée plusieurs mois pour travaux suite à la découverte du mэрule

5) Quidus moral :

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

6) Quidus financier :

Juridiquement il n'y a pas de quitus à demander

7) Election des membres du Conseil du COMITE pour l'année liturgique 2015-2016 :

Conformément à nos Statuts, sont actuellement membres du CONSEIL du COMITE

- ☒ Jusqu'en décembre 2016: Françoise BALIGAND, Ghislaine COUPLET, Christophe DELILLE
- ☒ Jusqu'en décembre 2017 : Marc BENOÎT, Dominique DELABRE, Monique MESTAYER
- ☒ Sont sortants cette année : Antoine BERLAND, Marie DELECAMBRE, Arlette VANDAME

Rappelons que d'après l'article 10 de nos Statuts, « le COMITE est dirigé par un Conseil du COMITE composé des membres de droit [qui sont les 5 curés solidaires de la Paroisse Saint Maurand-Saint Amé] et **d'au moins 6 membres élus pour 3 ans, renouvelable par tiers chaque année par la Réunion Générale** »

Le Conseil du COMITE du 9 janvier 2015 qui a précédé cette Réunion Générale a décidé le maintien de 9 membres élus pour le Conseil 2016 du COMITE et donc de pourvoir aux 3 places devenues vacantes.

- Sont candidats au Conseil 2016 du COMITE pour une durée de 3 ans :
Antoine BERLAND, Marie DELECAMBRE, Arlette VANDAME

Le vote à bulletins secrets n'est demandé par aucun membre de la Réunion Générale, ayant droit de vote, et celle-ci demande un vote groupé à main levée

A l'unanimité des membres présents ou représentés, Antoine BERLAND, Marie DELECAMBRE et Arlette VANDAME sont respectivement réélus ou élue.

La composition du **Conseil 2016 du COMITE « Collégiale Saint-Pierre »** est donc la suivante :

- | | | |
|-------------------------------|-----------------------------------|--|
| ▪ Père Michel MASCLET | | membre de droit et Président |
| ▪ Père Éric BOUTROUILLE | | membre de droit |
| • Père Lucien DABIRA | | membre de droit |
| • Père Venceslas DEBLOCK | | membre de droit |
| ▪ Père Bernard DESCARPENTRIES | | membre de droit |
| ▪ Françoise BALIGAND | membre élue à la R.G. 2013 | pour un 2^{ème} mandat de 3 ans |
| ▪ Marc BENOÎT | membre élu à la R.G. 2014 | pour un 2^{ème} mandat de 3 ans |
| ▪ Antoine BERLAND | membre élu à la R.G. 2015 | pour un 2^{ème} mandat de 3 ans |
| | | et Vice-Président |
| ▪ Ghislaine COUPLET | membre élue à la R.G. 2013 | pour un 2^{ème} mandat de 3 ans |
| ▪ Dominique DELABRE | membre élu à la R.G. 2014 | pour un 2^{ème} mandat de 3 ans |
| ▪ Christophe DELILLE | membre élu à la R.G. 2013 | pour un 1^{er} mandat de 3 ans |
| ▪ Marie DELECAMBRE | membre élue à la R.G. 2015 | pour un 2^{ème} mandat de 3 ans |
| ▪ Monique MESTAYER | membre élue à la R.G. 2014 | pour un 2^{ème} mandat de 3 ans |
| • Arlette VANDAME | membre élue à la R.G. 2015 | pour un 1^{er} mandat de 3 ans |

Le Vice-Président insiste alors pour trouver de nouveaux membres car parmi les membres sortant l'an prochain en 2016, si ceux-ci sont réélus en 2016 alors d'après les statuts, deux d'entre eux ne pourront plus se représenter en 2019.

8) Clôture de la Réunion Générale 2014 du COMITE « Collégiale Saint-Pierre »

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la Réunion Générale 2015

La date de la Réunion Générale 2016 est fixée au samedi 14 Janvier 2017 à 9 h 45